

LEGIONELLOSE

INTRO

Ce bulletin présente le bilan des cas de légionellose (maladie à déclaration obligatoire) survenus en Nouvelle-Aquitaine en 2018.

La légionellose est une infection pulmonaire grave causée par la bactérie *Legionella*. Cette bactérie est présente dans le milieu naturel et peut proliférer dans les sites hydriques artificiels lorsque les conditions de son développement sont réunies. La contamination se fait par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol.

POINTS CLÉS

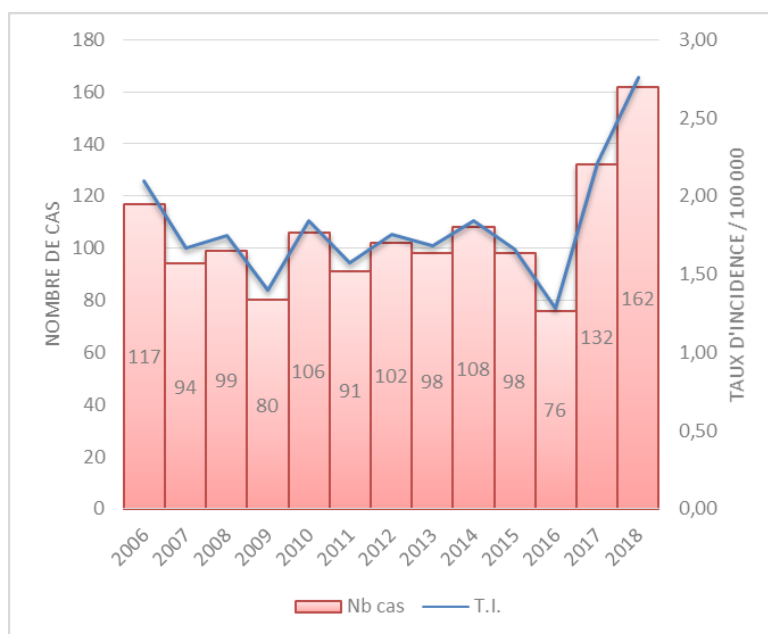
- Augmentation du nombre de cas de légionellose déclarés et domiciliés en région (n=162) en 2018, avec un pic au mois de juin (24 % du nombre total de cas déclarés sur l'année), à l'instar de ce qui est observé en France. Deux situations de suspicion de cas groupés ont été investiguées mais pour une, aucun foyer de cas groupés n'a été confirmé et pour l'autre deux cas impliquant des voyageurs, hébergés dans le même logement ont été retrouvés.
- Le taux d'incidence des cas déclarés de légionellose était de 2,8 cas / 100 000 habitants en 2018, **un taux semblable au taux d'incidence en France métropolitaine (2,4 / 100 000)**.
- Seuls 3 départements n'ont pas connu de hausse du nombre de déclarations de cas de légionellose: la Creuse, les Landes et les Pyrénées Atlantiques.
- Pas de modification dans les caractéristiques des cas de légionellose **qui sont semblables à celles observées en France métropolitaine**:
 - le taux de déclaration est plus élevé chez les hommes (4,5 / 100 000) que chez les femmes (1,1 / 100 000).
 - l'incidence de la légionellose augmente avec l'âge pour les deux sexes.
- Augmentation du recours à la culture comme méthode de diagnostic complémentaire à la recherche d'antigènes urinaires qui permettrait une comparaison avec une éventuelle souche environnementale, mais le taux reste faible (22 %).
- Baisse de la proportion de cas déclarés en région ayant fait un séjour en milieu hospitalier ou en maison de retraite pendant la période d'incubation.

BILAN RÉGIONAL 2018

Nombre de cas déclarés et incidence

En 2018, 162 cas de légionellose ont été déclarés parmi les habitants de la Nouvelle-Aquitaine. Le taux d'incidence des cas notifiés de légionellose en région était de 2,8 cas / 100 000 habitants. Le nombre de cas déclarés en 2018 était largement supérieur à celui de 2017 (+23%) où 132 cas avaient été déclarés (incidence brute de 2,2/100 000 habitants) et était le plus élevé depuis 2006 (figure 1).

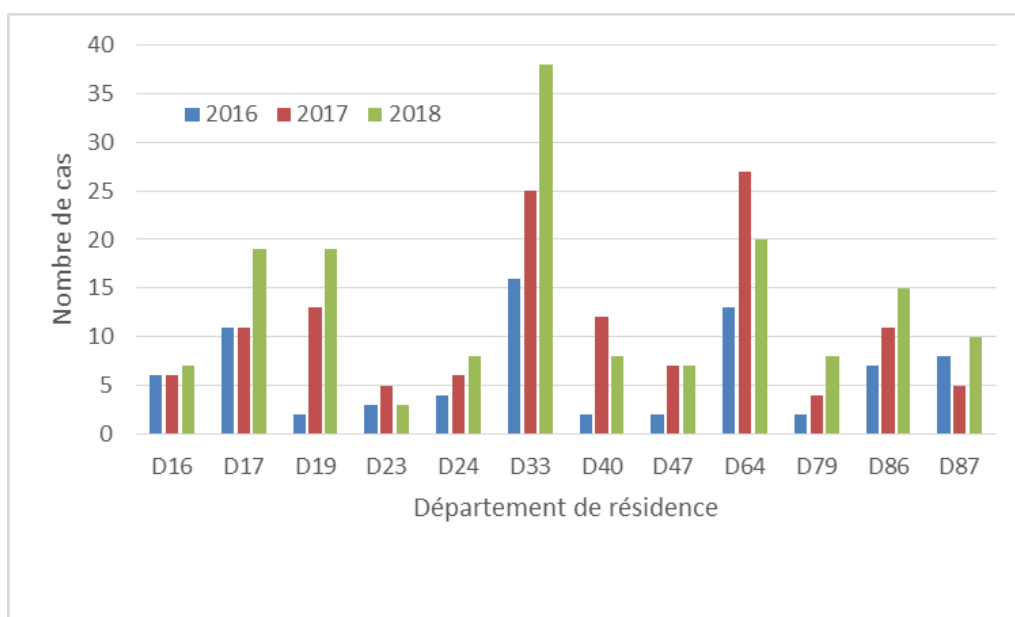
Figure 1 : Nombre de cas déclarés de légionellose et taux annuel d'incidence brute, 2006-2018, Nouvelle-Aquitaine



Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

A l'échelle départementale, la hausse du nombre de déclarations en 2018 est observée dans huit des douze départements de la région : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne (figure 2).

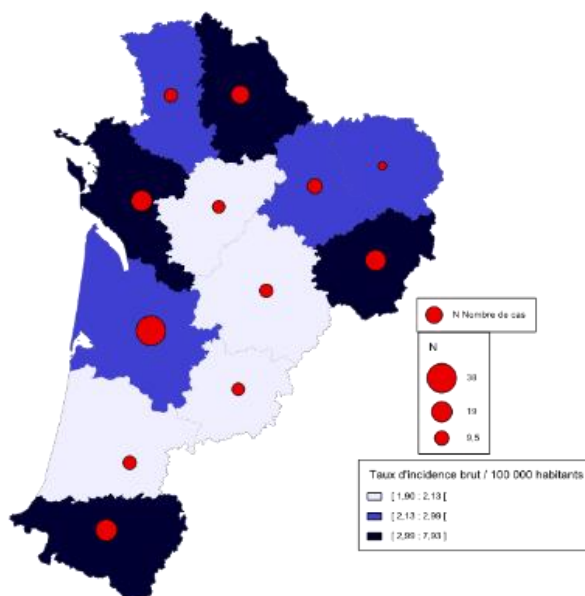
Figure 2 : Nombre de cas déclarés de légionellose par département, 2016-2018, Nouvelle-Aquitaine



Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

Le nombre de cas de légionellose déclarés par département variait de 3 (Creuse) à 38 cas (Gironde). Les départements avec les taux d'incidence brute les plus élevés (>2,5 / 100 000) étaient: la Corrèze (7,9 cas/100 000), la Vienne (3,8 cas/100 000) et la Charente-Maritime (3,0 cas /100 000).

Nombre de cas déclarés de légionellose et taux d'incidence brute par département de résidence, Nouvelle-Aquitaine, 2018

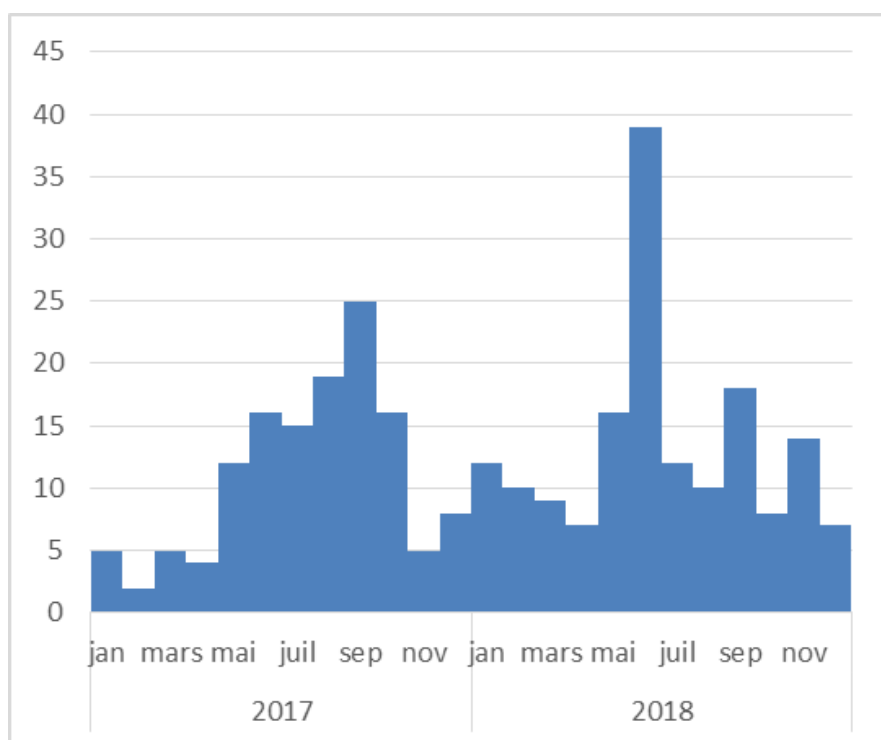


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

Le nombre de cas mensuel a fortement augmenté au mois de juin 2018, comme en France métropolitaine pour revenir ensuite à un niveau comparable à l'année 2017 dès le mois de juillet. Cette augmentation des cas a concerné 7 départements du nord de la région, avec les mêmes caractéristiques que pendant le reste de l'année

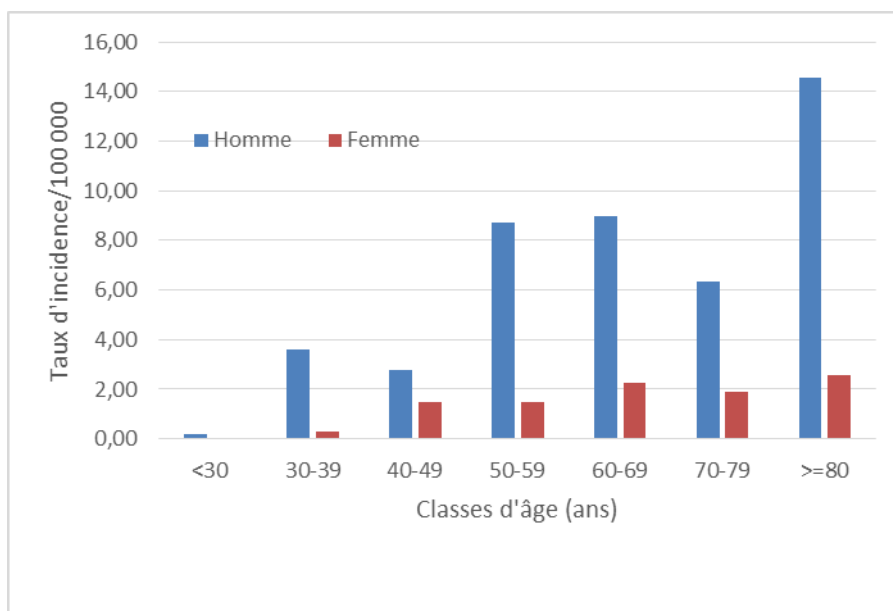
Nombre de cas déclarés de légionellose selon le mois de début des signes, Nouvelle-Aquitaine, 2018



Caractéristiques des cas

L'âge médian des cas était de 62 ans [Min-Max: 27-93 ans] et le sex-ratio homme/femme était de 3,7. Le taux d'incidence était de 4,4 cas / 100 000 pour les hommes et de 1,1 cas / 100 000 pour les femmes. Le taux d'incidence augmente avec l'âge pour les deux sexes et le taux d'incidence le plus élevé est observé chez les hommes de plus de 80 ans (14,6 cas/100 000). Au total, 161 des 162 cas déclarés en 2018 avaient été hospitalisés. Sept cas sont décédés, soit une létalité de 4,3%.

Taux d'incidence par classe d'âge et par sexe des cas de légionellose déclarés et domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, 2018



Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

72 % des cas (116/162) présentaient au moins un facteur de risque connu. Le tabagisme reste le facteur le plus fréquemment rapporté en 2018 comme en 2017.

Fréquence des facteurs favorisant des cas de légionellose déclarés et résidant en Nouvelle-Aquitaine, 2016-2018

Facteurs favorisants*	2016		2017		2018	
	N	%	N	%	N	%
Tabagisme	33	43	46	35	95	59
Corticothérapie/ immunosuppression	10	13	13	10	21	13
Diabète	13	17	20	15	30	19
Cancer / hémopathie	9	12	21	16	16	10
Autres	14	18	20	15	30	19
Au moins un facteur	58	76	89	67	116	72

* non mutuellement exclusifs

Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

Informations microbiologiques

Parmi les 162 cas, 159 (98%) ont été confirmés par la détection d'antigènes solubles urinaires, la principale méthode diagnostique utilisée (161/162; non spécifié pour 1 cas). Une amplification génique (PCR) a été réalisée pour 8 (6%) cas.

Pour 22 % des cas (n=35) une souche a été isolée, une proportion supérieure à celle observée en 2017 (15%). La majorité (91%=32/35) des souches était *L.pneumophila* de sérotype Lp1, 2 souches étaient LP et une souche LP8. Ces souches ont été analysées par différentes méthodes moléculaires suivant le contexte au Centre national de référence des légionelles. Parmi les 32 Lp1, 1 avait un profil « endémique » et 3 un profil « connu ».

Expositions à risque

Une exposition à risque pendant la période d'incubation (2-10 jours) était rapportée pour 37 cas des 162 déclarés (22,8%) en Nouvelle-Aquitaine, une proportion en baisse par rapport à celle observée en 2016 (31,3%) et en 2017 (34,8%). Le mode d'exposition le plus fréquemment rapporté était toujours la catégorie voyage (17 cas = 10,4%). Sur les 17 cas avec une notion de voyage, 9 (5,5% de l'ensemble des cas) avaient séjourné dans un hôtel ou un camping, 4 (2,4%) dans une résidence temporaire et 3 avaient séjourné dans un autre type d'hébergement. La proportion de cas ayant séjourné dans un hôpital ou autre établissement de santé était de 1,8% (3 cas), en diminution par rapport à 2017 (6,4%). La part des cas ayant séjourné dans une maison de retraite était de 1,8% (n=3) et la part des cas ayant fréquenté une station thermale était de 1,8% (n=3). Dans la catégorie « autres expositions », 5 patients ont rapporté une exposition professionnelle sur les 11 cas.

Expositions à risque parmi les cas déclarés de légionellose en Nouvelle-Aquitaine, 2016-2018

Expositions*	2016 (n=83)		2017 (n=141)		2018 (n=164)	
	n	%	n	%	n	%
Voyage	15	18,1	19	13,5	17	10,4
<i>Hôtel-camping</i>	8	9,6	10	7,1	9	5,5
<i>Résidence temporaire (a)</i>	1	1,2	6	4,3	4	2,4
<i>Autre type de voyage (b)</i>	6	7,2	3	2,1	4	2,4
Hôpital / autre établissement de santé	2	2,4	9	6,4	3	1,8
Maison de retraite	3	3,6	7	5,0	3	1,8
Balnéo-thalasso / thermes	2	2,4	2	1,4	3	1,8
Autres (c)	4	4,8	10	7,1	11	6,7
Total des cas avec au moins 1 exposition	26	31,3	49	34,8	37	22,6

* Rapportées au nombre total de cas

(a) Location, chambre d'hôte, gîte, maison secondaire, logement chez amis ou famille

(b) Sans précision de lieu et type de logement

(c) Etablissement recevant du public (piscine, stade...), exposition professionnelle, appareil à apnée du sommeil, etc...

Source : Surveillance Maladies à Déclaration Obligatoire, Santé publique France

POUR EN SAVOIR PLUS

Lien vers la Fiche de déclaration obligatoire pour les professionnels de santé: [légionellose](#)

Dossier thématique légionellose sur le site de Santé publique France: [lien](#)

Bilan national des déclarations de légionellose en 2017: [lien](#)

REMERCIEMENTS

La Cellule régionale Nouvelle-Aquitaine de Santé publique France tient à remercier tous les cliniciens pour leur participation à la surveillance des Maladies à Déclaration Obligatoire.

Contact : Santé publique France, Cellule régionale Nouvelle-Aquitaine,
nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr